

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)**

RAPPORT N°2024-028/ALT/COMFIB

**DOSSIER N°110 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 26 AVRIL 2024 A
LOME, ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE
OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
(BOAD), POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU
PROJET D'URGENCE DE PRODUCTION
D'ENGRAIS MINERAUX (PUPE)**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le
député **Wendyellé Ambroise NIKIEMA**, rapporteur.

Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 23 septembre de 08 heures 05 minutes à 09 heures 48 minutes et de 15 heures 06 minutes à 16 heures 40 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 26 avril 2024 à Lomé, entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD), pour le financement partiel du Projet d'urgence de production d'engrais minéraux (PUPE).

Auparavant, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur ledit projet de loi le vendredi 13 septembre 2024, de 09 heures 15 minutes à 11 heures 08 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par le Commandant Ismaël SOMBIE et Monsieur Amadou DICKO, respectivement Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques et Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le député Sié François d'Assise COULIBALY ;
- la Commission du développement durable (CDD), par le député Diédon Alain HIEN ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Drissa KY.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- objectifs du projet,
- justification du projet,
- description technique du projet,
- coût du projet et caractéristiques du prêt,
- indicateurs de rentabilité économique et financière,
- impacts environnementaux et sociaux du projet.

En guise d'introduction, le Ministre a indiqué que dans le cadre de la modernisation du secteur agricole, l'Etat Burkinabè a réaffirmé avec l'accompagnement de ses partenaires sa volonté d'accroître, de diversifier et d'intensifier la production agricole en vue de réaliser une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

Pour atteindre cet objectif, la disponibilité et l'accessibilité des intrants de qualité (engrais et semences) ainsi que l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur intrants constituent des défis majeurs à relever. En effet, face aux effets des changements climatiques et à la dégradation accélérée des terres agricoles, l'utilisation des semences de variétés améliorées et des fertilisants notamment les engrais, constitue une priorité au regard de leur contribution substantielle à la productivité agricole.

Pour pallier le besoin en fertilisants, le Gouvernement a décidé de la construction d'une usine de mélange d'engrais à Koupéla dont la gestion a été confiée à la Société d'exploitation des phosphates du Burkina (SEPB). Afin d'atteindre ses objectifs, la SEPB a, sous le leadership du Ministère en charge de l'Agriculture entrepris de mettre en place le présent projet dénommé Projet d'urgence de production d'engrais minéraux (PUPE) qui va contribuer à la réduction de la facture d'engrais de l'Etat, à rendre disponible les engrais sur l'ensemble du territoire national à des prix accessibles pour le monde agricole et à permettre aux personnes vulnérables, notamment les personnes déplacées internes de disposer des intrants pour la production agricole.

La production locale d'engrais présente plus d'avantages que leur importation notamment sur le prix de vente actuel qui est plus bas comparativement à l'engrais importé. L'assurance de la qualité avant sa mise à la disposition des producteurs et la création de chaînes de valeur autour du produit

particulièrement les emplois directs et indirects au profit des communautés constituent également des atouts pour la production locale. Ce Projet qui contribue à la réalisation de la souveraineté alimentaire, s'insère dans le cadre de l'opérationnalisation de l'Offensive agropastorale et halieutique.

Son financement est assuré par la BOAD. En effet, pour venir en appui aux pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) dans la gestion des conséquences de ces crises, le Conseil d'Administration de la BOAD a approuvé le 20 septembre 2022, le programme d'urgence à impacts rapides dénommé « *Programme SONG-TAABA 2022-2024* », d'un montant global de deux cents (200) milliards de francs CFA à répartir équitablement entre les huit (08) Etats membres, soit vingt-cinq (25) milliards de francs CFA par Etat. Ce programme vise notamment à contribuer à apporter une réponse à cette situation d'urgence en cohérence avec les Plans nationaux ou régionaux de réponses aux crises.

Ainsi, le Gouvernement du Burkina Faso propose d'imputer le présent Projet sur le « *Programme SONGTAABA 2022-2024* ». A cet effet, la requête de financement du Projet a été soumise à la Banque par lettre n°2023-03354/MEFP/SG/DGCOOP/DCM/SC/IMAF du 17 novembre 2023 du Ministre de l'Economie, des finances et de la prospective.

1. Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de contribuer à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Il s'agit de façon spécifique :

- d'améliorer la productivité et la production agricoles,
- de contribuer à faciliter l'accès aux engrais de qualité, en quantité et à des prix compétitifs.

2. Justification du projet

Le projet se justifie essentiellement par la nécessité de disponibiliser et de rendre accessible les besoins des petits producteurs agricoles en termes d'intrants agricoles notamment l'engrais, à travers la construction d'une usine de production d'engrais à Koupéla.

3. Description du projet

3.1. Composantes du projet

Le PUPE comprend trois (03) composantes qui sont :

Composante 1 : Acquisition de matières premières pour la production d'engrais ;

Composante 2 : Renforcement des capacités logistiques de la SEPB ;

Composante 3 : Suivi et contrôle de la mise en œuvre.

3.2. Résultats attendus

La mise en œuvre du PUPE permettra d'atteindre les résultats majeurs suivants :

- vingt-neuf mille (29 000) tonnes d'engrais NPK sont produites,
- deux (02) magasins de 5 000 tonnes chacun sont construits et équipés,
- un (01) chariot élévateur est acquis,
- une (01) pelle chargeuse est acquise,
- un (01) pont bascule est construit,
- deux (02) camions remorques de vingt (20) et cinquante (50) tonnes sont acquis.

4. Coût du projet et caractéristiques du prêt

Le coût global du PUPE est estimé à quinze milliards soixante-neuf millions quinze mille quatre-cent quatre-vingt-dix (15 069 015 490) francs CFA dont un milliard quarante-neuf millions sept cent quatre-vingt-cinq mille quatre-cent quatre-vingt-dix (1 049 785 490) francs CFA au titre de la contrepartie non décaissable de l'Etat, dix-neuf millions deux cent trente mille (19 230 000) francs CFA au titre de la contribution de la Société d'exploitation des phosphates du Burkina et quatorze milliards (14 000 000 000) de francs CFA sous forme de prêt de la BOAD.

Le tableau suivant résume les coûts par composante par source de financement en francs CFA.

Sources de financement	Financement par composante			Total par partenaire	Proportion
	Composante 1	Composante 2	Composante 3		
SEPB	0	0	19 230 000	19 230 000	0,13%
État	646 057 980	368 436 830	35 290 680	1 049 785 490	6,97%
BOAD	11 971 059 290	1 790 889 860	238 050 850	14 000 000 000	92,91%
TOTAL	12 617 117 270	2 159 326 690	292 571 530	15 069 015 490	100,01%

Le présent dossier de ratification concerne le prêt de la BOAD dont les caractéristiques sont ci-dessous présentées :

Montant du prêt	14 000 000 000 francs de CFA
Date de signature de l'Accord	26 avril 2024
Date d'entrée en vigueur	05 septembre 2024
Maturité du prêt	10 ans
Différé du prêt	03 ans
Date de clôture	04 septembre 2025
Taux d'intérêt	2,60% l'an
Durée du projet	04 ans

5. Indicateurs de rentabilité économique et financière

Il ressort de l'Analyse coût bénéfice (ACB) que le PUPE, avec son coût total de quinze milliards soixante-neuf millions quinze mille quatre-cent quatre-vingt-dix (15 069 015 490) francs CFA permet de générer sur une période de dix ans (dont neuf ans après la clôture du projet) une Valeur additionnelle nette financière (VAN) de quatre milliards six cent soixante-cinq millions (4 665 000 000) de francs CFA actualisé à 10% et enregistre un Taux de rentabilité interne (TRI) de 37,004%, un ratio bénéfice coût de 1,87 et une durée de récupération du capital compris entre 05 et 06 ans après le début du projet. Un projet est jugé viable financièrement quand la VAN est positive, le TRI est supérieur au coût d'opportunité du capital et que le Ratio bénéfice coût (RBC) excède l'unité.

6. Impacts environnementaux et sociaux du Projet

Le Projet vise à soutenir un certain nombre de composantes qui généreront des impacts environnementaux et sociaux. Au regard de ces risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs, les mesures d'atténuation de ce Projet sont :

- le reboisement compensatoire ;
- la réalisation d'une évaluation environnementale et sociale pour les constructions de bâtiments ;
- la mise en place d'un plan d'urgence en cas d'accident ou de sinistre et la formation régulière du personnel pour la mise en œuvre dudit plan ;

- la mise en place d'une aire de stationnement pour les véhicules et les engins à deux roues fréquentant le site ;
- la réalisation des visites médicales régulières au profit du personnel sur le site de l'usine ;
- la réalisation des séances de sensibilisation des agents sur la sécurité au travail. Sur la base de la législation nationale, le Projet devrait veiller à l'application rigoureuse du Plan de gestion environnemental et social (PGES).

En conclusion, le Ministre a relevé que la mise en œuvre du PUPE permettra d'améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à travers l'amélioration durable de la productivité agricole.

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Question n°01 : La quote-part mise à la disposition du Burkina Faso par la BOAD dans le cadre du « *Programme SONG-TAABA 2022-2024* » est de 25 milliards de francs CFA. Le coût de financement de ce projet étant de 14 milliards de francs CFA, quid alors du reliquat de ce financement ?

Réponse : Le Programme SONG-TAABA a déjà servi au financement du Projet d'approvisionnement en eau potable dans les localités fragiles (PAEP-LF) dont l'accord de financement a été signé le 23 octobre 2023, pour un montant de onze milliards (11 000 000 000) de francs CFA et le Projet est en cours de mise en œuvre. C'est le reliquat de quatorze milliards (14 000 000 000) de francs CFA qui sert de financement au présent projet.

Question n°02 : Quel est le mécanisme actuel de distribution des engrais aux producteurs et quel est le dispositif de contrôle y relatif ?

Réponse :

Le mécanisme actuel est schématisé comme suit :

- acquisition des engrais auprès des fournisseurs ;
- dépôt des engrais dans les localités après analyse de la qualité par les services techniques du Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques (MARAH) ;
- identification des bénéficiaires par un comité local puis délivrance de bons ;
- paiement de la contribution des producteurs via un compte mobile money ;
- enlèvement des engrais auprès du distributeur de la commune.

Le contrôle se fait à plusieurs niveaux :

- contrôle via la plateforme électronique de distribution ;
- contrôle des régions à travers le point hebdomadaire ;
- contrôle de l'inspection technique des services du MARAH ;
- veille citoyenne pour dénoncer les cas suspects à travers le numéro vert du MARAH ;
- mise à contribution des FDS dans le suivi des mouvements d'engrais.

Question n°03 : N'est-il pas pertinent d'ajouter à ce financement, d'autres financements dans l'optique de la mise en œuvre d'un projet d'envergure capable de résorber le besoin en engrais dans notre pays ?

Réponse :

En marge des travaux de l'Assemblée annuelle du groupe de la Banque islamique de développement (BID) en avril 2024, le Ministre en charge des finances a eu une audience avec le Directeur général de la Société internationale islamique de financement du commerce (ITFC), membre du groupe de la BID. Cette audience a permis de faire la revue des opérations de financement en cours au Burkina Faso et d'échanger sur les perspectives en termes de nouvelles lignes de financement avec d'autres structures comme la Société d'intrants et de

matériels agropastoraux (SOBIMAP), à l'effet d'améliorer l'accessibilité physique et financière des fertilisants agricoles aux producteurs. L'ITFC a ainsi marqué sa disponibilité à accompagner la SOBIMAP par l'ouverture d'une ligne de financement. À cet effet, lors d'une mission de l'ITFC au Burkina Faso, le 09 juillet 2024, une requête de quatre-vingt-onze milliards (91 000 000 000) de francs CFA a été soumise. Le dossier est en cours d'examen.

Question n°04 : Quel est le besoin annuel d’engrais et quel est le coût des importations d’engrais pour notre pays ? Dans quelle mesure les vingt-neuf mille (29 000) tonnes de production attendue, peuvent-elles contribuer à résorber le besoin national en engrais ?

Réponse : Le besoin apparent était de 350 000 tonnes d’engrais par an. Mais avec la politique d’accroissement des quantités, elle pourrait s’établir à 400 000 tonnes. La production de l’usine ne pourra pas couvrir les besoins nationaux. La SOBIMAP importera le gap pour couvrir nos besoins.

Le tableau ci-dessous est relatif à la quantité d’engrais utilisée en tonnes en saison pluvieuse de 2013 à 2022.

Quantité utilisée en tonnes en saison pluvieuse										
Type d'engrais	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
NPK (en tonnes)	150 920	149 711	169 728	189 544	220 143	189 730	239 733	239 141	213 840	132 602
Urée (en tonnes)	67 799	69 352	75 926	83 786	98 481	85 632	103 108	102 107	91 791	61 040

Question n°05 : Quelle est la situation financière et la capacité de production de la Société d’exploitation des phosphates du Burkina Faso (SEPB) et quelle peut être sa situation après ce financement ?

Réponse : La SEPB a démarré son exploitation avec 10 994,4 tonnes de matières premières (4 508,32 tonnes de Di-Amonium Phosphate, 1 988,62 tonnes d'urée, 2 497,46 tonnes de Chlorure de potassium et 2 000 tonnes de dolomie) d’une

valeur de trois milliards huit cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent quatorze mille trois cent quarante (3 884 514 340) francs CFA. Le projet PUPE permettra d'acquérir 29 000 tonnes supplémentaires de matières premières portant ainsi la capacité de production de la Société à environ 40 000 tonnes en 2025. Les ressources générées seront réinvesties pour augmenter progressivement la capacité de production.

Question n°06 : **Le présent accord de financement est-il destiné à la construction d'une nouvelle usine tel que indiqué dans l'exposé des motifs ?**

Réponse : Le présent accord de financement est destiné à :

- acquérir de la matière première pour la production de 29 000 tonnes de NPK ;
- améliorer la capacité logistique de la SEPB à travers, entre autres, la construction de deux (02) magasins, l'acquisition de deux (02) camions remorques, d'une pelle chargeuse, d'un chariot élévateur et la construction d'un pont bascule.

Question n°07 : **Le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale sur le respect des normes nationales et internationales en termes de production d'engrais ?**

Réponse : La production d'engrais au Burkina Faso est encadrée par la loi n°026-2007/AN du 20 novembre 2007 qui est en relecture. L'avant-projet de loi sera validé le 04 octobre 2024 et soumis à l'Assemblée législative de transition avant la fin de l'année. Il prend en compte les besoins nationaux et internationaux en matière de respect des normes de qualité et de respect de l'environnement. Du reste, la SEPB est une unité qui a un protocole de production en phase avec ces nouvelles exigences.

En plus des services officiels de contrôle du Ministère de l'Agriculture assistés par le Bureau national des sols qui

effectuent le contrôle aux frontières et dans les usines, il y a également les agents assermentés du commerce et de l'environnement qui appuient au respect des normes.

Question n°08 : **Quelle est la situation actuelle de la Centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles (CAIMA) ?**

Réponse : Pour rappel, le Conseil des Ministres, en sa séance du 20 mars 2024, a adopté un décret portant dissolution de la Centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles (CAIMA). Au cours de la même séance, un autre décret a été pris pour la création d'une société d'Etat, dénommée « Société burkinabè d'intrants et de matériels agro-pastoraux », en abrégé SOBIMAP. La SOBIMAP a pour objet d'assurer un approvisionnement régulier du pays à travers l'acquisition, la gestion et la distribution d'intrants et de matériels agro-pastoraux. Le décret relatif à la création de la SOBIMAP précise que les droits et obligations de la CAIMA sont subrogés à ceux de la SOBIMAP.

Question n°09 : **Dans quelles localités le Gouvernement compte-t-il installer les deux magasins de stockage d'engrais ?**

Réponse : Les magasins seront construits sur le site de l'usine de Koupéla. Ils serviront au stockage de la matière première et des produits finis. En dehors du hangar industriel, la SEPB ne dispose pas de magasins sur son site de production. L'augmentation de la capacité de production avec le PUPE nécessite des infrastructures de stockage.

Question n°10 : **N'est-il pas nécessaire de construire, dans chaque région, un magasin de stockage d'engrais afin de favoriser l'accessibilité aux producteurs ?**

Réponse : La nécessité de disposer d'entrepôts de stockage dans les différentes régions est effective pour assurer une meilleure

accessibilité des producteurs aux intrants. Le plan de déploiement de la SOBIMAP prévoit la construction d'entrepôts de stockage dans les chefs-lieux de régions et de certaines provinces. Un terrain de plus de deux (02) hectares a été acquis cette année à Tintilou (Région du Centre), ce qui permettra d'engager les travaux de construction en 2025.

Par ailleurs, dans les négociations de financement, avec certains partenaires (BID et Banque mondiale) de même que dans le budget de l'Etat, il est inscrit la réalisation d'entrepôts de stockage de grande capacité.

Question n°11 : De combien de magasins la Société d'exploitation des phosphates du Burkina Faso dispose-t-elle actuellement et dans quelles localités sont-ils implantés ?

Réponse : La Société d'exploitation des phosphates du Burkina dispose de trois (03) magasins dont un (01) magasin à Ouagadougou, un (01) magasin à Bobo Dioulasso et un (01) magasin à Diapaga.

Question n°12 : Quel est l'état actuel de fonctionnement de l'usine et la capacité annuelle de production après son inauguration en 2023 ?

Réponse : L'usine de mélange d'engrais de la SEPB a une capacité nominale de 90 tonnes/heure. Elle est fonctionnelle et peut produire annuellement au minimum 100 000 tonnes. Depuis son ouverture, la SEPB a pu produire 4 127,4 tonnes en 2023 et 5 199 tonnes en 2024 soit un total de 9 326,4 tonnes. Cette situation s'explique par la faible capacité financière de la société.

Question n°13 : Le Gouvernement peut-il rassurer la Représentation nationale de l'utilisation exclusive de ces engrais sur le territoire national et des mesures prévues pour éviter qu'ils ne servent également aux terroristes pour la fabrication des explosifs ?

Réponse : Le dispositif d'identification des producteurs est fait de telle sorte que les engrais soient octroyés aux producteurs identifiés par les représentants du village dans le comité local d'identification. Les FDS sont sollicitées pour organiser le transport sécurisé des engrais dans les localités à fort défis sécuritaires. Les quantités d'engrais sont réduites dans les zones à très fort défis sécuritaires afin de réduire les cas de détournement.

Question n°14 : Quelles sont les mesures prises par le Gouvernement pour assurer une distribution effective des engrais dans les zones à fort défis sécuritaires ?

Réponse : Les engrais qui seront produits dans le cadre de ce Projet seront rachetés par la SOBIMAP au profit du Ministère en charge de l'Agriculture. Dans les zones à forts défis sécuritaires, un mécanisme portant acquisition, transport, stockage et utilisation des engrais chimiques a été élaboré en collaboration avec le Ministère en charge de la Sécurité. Ce mécanisme exige des autorisations préalables des services du MARAH et du Ministère en charge de la Sécurité au niveau déconcentré avant tout usage d'engrais chimiques.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Après analyse du projet de loi, la Commission des finances et du budget (COMFIB) est convaincue que la ratification de l'Accord de prêt contribuera à la mise en œuvre du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) et de l'Offensive agropastorale et halieutique (2023-2025).

En outre, le PUPE permettra d'une part, d'améliorer la productivité et la production agricole, et d'autre part, de contribuer à faciliter l'accès aux engrais de qualité, en quantité et à des prix compétitifs.

Au regard de ce qui précède, la COMFIB recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 23 septembre 2024



Le président

Moussa NOMBO

Le rapporteur

Wendyellé Ambroise NIKIEMA

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

**SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER LE VENDREDI 13
SEPTEMBRE 2024**

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	ZANGRE François	Membre
7.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
8.	DIALLO Daouda	Membre
9.	TAPSOBA Issaka	Membre
10.	FOFANA Haoua	Membre
11.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
12.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	NASSOURI Daaga	Membre
3.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
4.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
2.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire/COMFIB
4.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/COMFIB

SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT
LE LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
7.	FOFANA Haoua	Membre
8.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
9.	TAPSOBA Issaka	Membre
10.	DIALLO Daouda	Membre
11.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
12.	ZANGRE François	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	HIEN Diédon Alain	CDD
2.	COULIBALY Sié François d'Assise	CAEDS
3.	KY Drissa	CGSASH

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NASSOURI Daaga	Membre
2.	KONE Diakalia	Membre
3.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	JUSTIFICATION
1.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Mission

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	Commandant SOMBIE Ismaël	Ministre
2.	SOME A. Gustave	DGESS
3.	OUEDRAOGO Jean	DG/SEPB
4.	NIKIEMA Alassane	DG/SOBIMAP
5.	ZEMBA Prosper	DGPV
6.	SAWADOGO Youssoufou	DCRP
7.	BOUDA O. Philippe	Chargé d'appui technique
8.	CONGO Maïmouna	Agent DGRI

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
4.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire/COMFIB
5.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/COMFIB
6.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire/CAEDS
7.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire/CDD
8.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire/CGSASH

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT
LE LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
7.	FOFANA Haoua	Membre
8.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
9.	TAPSOBA Issaka	Membre
10.	DIALLO Daouda	Membre
11.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre
12.	ZANGRE François	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	HIEN Diédon Alain	CDD
2.	COULIBALY Sié François d'Assise	CAEDS
3.	KY Drissa	CGSASH

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NASSOURI Daaga	Membre
2.	KONE Diakalia	Membre
3.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

Liste des députés absents excusés

N°	NOM ET PRENOMS	JUSTIFICATION
1.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Mission

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM & PRENOM (S)	QUALITE
1.	DICKO Amadou	Ministre/D
2.	SOME A. Gustave	DGESS/MARAH
3.	OUEDRAOGO Jean	DG/SEPB
4.	ZEMBA Prosper	DG/PV
5.	DIALLO Hamadou	Chef Cab/MD
6.	SAWADOGO Youssoufou	DCRP
7.	BOUDA O. Philippe	Chargé d'appui technique/DGRI
8.	CONGO Maïmouna	Agent DGRI

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
4.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire/COMFIB
5.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire/COMFIB
6.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire/CAEDS
7.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire/CDD